

malentendants L'ensemble du prime-time de la RTBF sera sous-titré à partir du 21 mars

La nouvelle devrait réjouir les malentendants et sourds qui, jusqu'à présent, étaient exclus de la majeure partie des programmes télé, faute de sous-titrages. A partir du 21 mars, la RTBF va élargir son offre de programmes sous-titrés en français, accessibles via le télétexte. Désormais, c'est l'ensemble de la grille du prime-time de La Une qui sera ainsi proposé aux personnes souffrant de déficience sonore.

Le sous-titrage démarrera dès 18 h 30, avec le doublage écrit d'« On n'est pas des pigeons ». Il se poursuivra ensuite durant le JT et sera aussi assuré pour le film, l'émission ou la série diffusée en prime-time. D'autres cases de la grille viendront en-

core s'ajouter à cette liste. Parmi celles-ci, figureront les matchs des Diables rouges durant l'Euro-de juin et certaines compétitions des Jeux olympiques de Rio en août. Avec en point de mire, pour la RTBF, un double objectif: répondre davantage aux attentes du public malentendant et sourd, et toucher un public non francophone souhaitant apprendre le français.

« Si l'offre a pu être étoffée de la sorte, ce n'est pas parce que

nous avons reçu des subsides supplémentaires pour le faire, mais bien parce que nous sommes parvenus à développer

une nouvelle technique de sous-titrage via la reconnaissance vocale, qui nous permet de réaliser ce travail de manière beaucoup

plus performante », nous glissent-on à la RTBF. Une technique qui sera officiellement présentée cette semaine. Jusqu'à présent, les programmes sous-titrés de la RTBF représentaient environ 1.500 heures de diffusion par an. La majorité concernait le doublage de tous les journaux télévisés, comme le prévoit le contrat de gestion de la RTBF. Certaines fictions ou séries (comme « La Trêve ») et certains documentaires venaient compléter cette offre.

Un travail qui mobilise chaque jour une dizaine de personnes au sein de la RTBF. Doubler un documentaire de cinquante minutes représenterait ainsi environ trois jours de travail. ■

NOËLLE JORIS